



Représentatif, puissant, le syndicat le MOINS CHER de l'Education nationale

(Ses tarifs n'augmentent pas en 2018/2019 pour la 8^{ème} année consécutive)



Calculateur de cotisation (et réductions) : cliquez [ici](#)



Le SNALC-FGAF vous offre l'Assistance et la Protection Juridiques pénales (agressions, diffamation, harcèlement, ...) de la GMF pour une économie nette d'impôts de 35 à 40 euros incluse dans votre adhésion, une aide à la mobilité professionnelle « MOBI-SNALC » là où l'E.N ne propose rien, un « mini C.E » (réductions exclusives) sur www.snalc.fr.

PROFESSEURS AGREGES (dont PRAG), CERTIFIES/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP

(Gestions **NATIONALE** et **ACADEMIQUE** de votre carrière)

E C H	A REGLER	<i>Coût réel après impôts * et GMF (-35 €)</i>	E C H	A REGLER	<i>Coût réel après impôts * et GMF (-35 €)</i>
AGREGES Classe Normale			CERTIFIES/BIADM Classe Normale		
1	70 €	ZERO euro !	1	70 €	ZERO euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	ZERO euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CH.SUP / AGREGES HCL ts chevr.			CERTIFIES Hors-Classe et Cl.Excep.		
Tous	265 €	55,10	Tous	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIERES :

Disponibilité, Congé parental : **60 €**

STAGIAIRES ESPE : **70 €**

Retraités cotis. 60 et 90 € :

même tarif

Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) :

125 €

CLM, CLD : **125 €**

Réductions : Mi-temps **-40%** /
Autres temps partiels et congés
formation **-20%**

Couples Adhérents **-25%** chacun

Suppléments : DOM-COM (salaires
majorés) : **+ 35 euros**

AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATEGORIE (tous grades et échelons)	A REGLER	<i>Coût réel après impôts* et GMF (-35 euros)</i>
PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PROF. ECOLES	90 EUROS	30,60 € *- 35 € (GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CHEFS d'ETABLISSEMENT, IA-IPR / IEN, ATER, Universitaires		
PERSONNELS ADMIN. (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTE		
Adjoint administratifs (ADJAENES)	60 EUROS	Idem ! *Crédit d'impôts : vous déduisez 66% du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédités de ces 66% si vous n'êtes pas imposable.
CONTRACTUELS, Contrats locaux Etranger, Maîtres Auxiliaires,		
Assistants d'Education, AVS(i), AESH	30 €	

Grâce à ses résultats aux dernières élections professionnelles, le **SNALC** siège au Comité Technique Ministériel (CTM) avec son partenaire le SNE, aux côtés de cinq organisations (FSU, CFDT, UNSA, CGT et FO) :

<https://www.snalc.fr/national/article/1092/>

Il y représente l'ensemble des personnels enseignants et non-enseignants, et n'y fait pas de la figuration (voir rubrique « A poil » sur le site) !

PUISSANT

Avec **16 commissaires paritaires nationaux** toute l'année à votre service sur Paris, et près de **300 commissaires paritaires académiques** siégeant pour tous les corps dans toutes les académies, **le SNALC est le 2^{ème} syndicat de l'enseignement secondaire en voix et en sièges** (ainsi que pour les PRAG et les PRCE).

INDEPENDANT

Le SNALC est le seul syndicat représentatif dont la confédération ne perçoit **AUCUNE SUBVENTION d'ETAT**. Il demande l'interdiction de tout subventionnement **pécuniaire** direct – qu'il soit local ou national – des organisations syndicales. Les décharges de service pour vous défendre et la réduction fiscale de 66% (adhérents) suffisent.

TRAVAILLEUR

Le SNALC est le seul syndicat à proposer à budget constant des projets novateurs et aboutis pour l'Ecole (Ecole des Fondamentaux), le Collège (Collège Modulaire) et le Lycée (Lycée de tous les Savoirs) :

<https://www.snalc.fr/national/article/951/>

Et de la maternelle à l'université : « **Permettre à tous de réussir** » <https://www.snalc.fr/national/article/2583/>

HONNETE ET TRANSPARENT

Les comptes du SNALC, élaborés par un cabinet d'expertise indépendant, sont publiés dès leur approbation par les Commissaires aux comptes qui les examinent :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/>

(taper SNALC dans la case « titre de l'organisation »)

LE SYNDICAT le MOINS CHER de l'Education nationale

Comparons deux cotisations à 200 euros dans un syndicat X et au SNALC :

après déduction fiscale, elles reviennent toutes deux à 200 – 66% x 200 (réduction ou crédit d'impôt) = 68 euros.

Si vous souhaitez souscrire à une protection juridique (valeur 35 à 40 euros) :

au SNALC, elle est incluse dans votre cotisation (Assistance Protection Juridique de la GMF) et votre adhésion vous revient en réalité à 68 - 35 euros = 33 euros.

Dans un syndicat X, elle n'est pas incluse et votre adhésion vous revient toujours à 68 euros auxquels il faudra rajouter 35 à 40 euros d'assurance.